

digues et de la lutte contre les inondations sur les rivières Assiniboine et Rouge; le ministre nous a alors déclaré d'un ton détaché que les travaux s'exécutent en conformité des plans.

Le printemps dernier, toutefois, le problème des inondations a pris une tournure exceptionnellement inquiétante et l'on a exigé des mesures immédiates en faveur des cultivateurs en cause. De fait, l'inquiétude était si grande que ceux-ci ont mis sur pied un organisme de lutte contre les inondations, qui s'est réuni régulièrement depuis pour signaler directement le problème au gouvernement. Le député de Portage-Neepawa a présenté un exposé très vivant du problème, l'an dernier. Étant retourné dans sa circonscription pour voir lui-même la situation, il est revenu persuadé de l'urgence des mesures à prendre pour parer à cet état de choses. Si le ministre répond aux diverses questions qui lui seront posées durant la discussion préliminaire engagée sur le premier de ses crédits, j'aimerais qu'il nous signale quelles mesures on a prises ou quels plans d'action immédiate l'on envisage pour affronter le problème.

Il y a aussi la question de l'aide aux cultivateurs qui ont été atteints par l'inondation l'an dernier et les années précédentes. Si je comprends bien, la formule fédérale-provinciale visant à indemniser des pertes causées par les inondations n'a rien prévu pour la perte d'animaux, de céréales et de biens mobiliers. Seuls les dommages subis par les bâtiments seraient indemnissables.

S'il en est ainsi, on se dérobe entièrement au problème, car la plupart des cultivateurs ont veillé à ce que leurs bâtiments soient sur des terres relativement élevées. Dans presque tous les cas, les inondations n'ont pas atteint les maisons, granges et autres bâtiments. La principale source des dommages se trouve dans les champs inondés rendus impropres aux semailles du printemps. Le bétail a également subi quelques atteintes. S'il est vrai que la formule fédérale-provinciale n'intéresse que les bâtiments, elle n'aide aucunement à résoudre le problème des pertes financières résultant des inondations.

Sauf erreur, la formule ne s'appliquerait qu'aux cultivateurs dont les terres ont été inondées par des eaux, dites étrangères, celles venant, par exemple, de la rivière Assiniboine, de la rivière Rouge, des lacs Manitoba et autres cours d'eau. Je le répète, les dommages causés par un excès de pluie constituent une forte partie de notre problème. Examiner tous les aspects de ce problème nous mènerait à l'étude du programme d'assistance à l'agriculture des Prairies. A ce propos, je crois qu'une mesure législative sera pré-

sentée plus tard. J'attendrai donc que nous soyons saisis de cette mesure législative pour formuler d'autres observations sur ce sujet.

J'aimerais enfin aborder une question qui revient souvent sur le tapis. C'est un problème qui est étudié en détail par le comité de l'agriculture depuis deux ou trois ans. C'est un problème que nous ne semblons pas avoir commencé à résoudre en dépit de toutes les consciencieuses délibérations dont il a fait l'objet. A propos de la répartition des wagons couverts, le comité de l'agriculture est parvenu l'an dernier à la conclusion suivante:

Le comité a particulièrement étudié les difficultés que pose le transport des céréales à cette époque d'encombrement relatif et le problème auquel cette situation donne lieu relativement à la répartition équitable des wagons.

Le comité a été saisi de la nécessité à l'heure actuelle d'accorder aux commandes d'expéditions de la Commission du blé une priorité absolue. Le comité recommande que la répartition des commandes d'expédition telle que l'a élaborée la Commission du blé, soit exécutée et qu'à cette fin la Commission charge les chemins de fer de disposer des wagons aux éleveurs de chacun des points d'expédition en proportion des commandes approuvées pour ce point par la Commission du blé.

Sur le moment, cette solution a paru bonne, mais depuis j'ai reçu plus de lettres de protestation que jamais sur ce problème des wagons couverts. Il faut donc en déduire que tout n'est pas encore au point. Je sais que la question relève plus directement du ministre du Commerce, mais à cause de l'intérêt que le ministre de l'Agriculture manifeste au producteur de céréales de l'Ouest, j'ai confiance qu'il usera de son influence pour apporter au problème une solution plus satisfaisante.

M. Carter: Je veux dire à quel point je suis heureux d'apprendre que tant de cultivateurs sont en mesure de pouvoir payer l'impôt sur le revenu. Je m'intéresse avant tout, il va sans dire, à la pêche, parce que je représente une circonscription composée presque entièrement de pêcheurs. J'ai hâte de voir le jour où les pêcheurs de Burin-Burgeon pourront aussi payer l'impôt sur le revenu. Je souhaite que les cultivateurs demeurent en mesure de payer l'impôt sur le revenu, et nous voulons améliorer la situation des pêcheurs de Terre-Neuve au point de leur permettre de payer aussi l'impôt sur le revenu.

Afin que ces heureuses perspectives se réalisent sans que le cultivateur en souffre, je veux donner un mot d'avertissement à nos amis de la Saskatchewan. Je les invite à mettre leurs électeurs cultivateurs en garde contre l'expansion de leur production de blé, parce qu'on a trouvé une méthode grâce à laquelle on peut fabriquer du pain avec la protéine de poisson. Chacun sait que la protéine est bien plus utile à la santé que l'amidon.